



COMPTE RENDU DE LA CAPL DU 06/11/2014 - LISTE D'APTITUDE DE C EN B

réponse du Président de la CAPL à la déclaration liminaire.

Après lecture de notre déclaration liminaire, le Président de la CAPL est revenu sur les débordements des agriculteurs qui ont eu lieu au centre des finances de Dole.
Il a dénoncé ces actions et affirmé que des précautions avaient été prises auprès des chefs de service, en particulier la fermeture du centre aux usagers.

Il a assuré les Agents de son soutien et prévu un déplacement sur le site dans les meilleurs délais.

Ensuite, le Président de la CAPL est intervenu sur le maillage territorial en assurant que tout est fait pour assurer au mieux le fonctionnement du service public.

Un diagnostic est en cours sur l'évolution de l'ensemble du réseau.

Enfin, il a indiqué que la décision de la DDFIP de ne proposer qu'un seul agent "excellent" avant la tenue de la CAPL visait à laisser la place à la discussion avec les représentants du personnel.

les critères de sélection.

le premier critère retenu par la Direction est la qualité du dossier (notation et réduction, appréciations littérales).

La GGT finances publiques demande des précisions sur les autres critères intervenant dans le classement d'excellence du dossier.

Les critères comme le suivi d'une préparation au concours, l'ancienneté administrative, la mobilité en cas de promotion sont également considérés.

Le deuxième critère, en cas de pluralité de demandes sur un même service, est le classement du chef de service.

Compte tenu de ces critères, le président de la CAPL a proposé une liste de 4 noms.

le vote de la CGT finances publiques.

Les 4 dossiers classés "excellent" correspondant aux critères énoncés et nous apparaissant répondre des critères objectifs (en particulier la qualité du dossier) la CGT finances publiques a voté pour la liste proposée.

La volonté de promouvoir le plus d'agents possible nous a également conduit à ce vote.